

Initiatives ministérielles

producteurs et les consommateurs, à un coût somme toute minime pour le gouvernement.

Comme l'a précisé la Commission ontarienne du blé:

En soi, le fait que la Commission ontarienne du blé soit forcée d'utiliser les silos de transbordement des Grands Lacs qui se trouvent dans les frontières de l'Ontario, parce que les services ferroviaires ne sont pas disponibles, justifie le recours au tarif de l'Est en tant que seul moyen économique qui s'offre à la Commission pour l'acheminement des stocks pendant l'hiver.

Comme la guerre commerciale entre les États-Unis et la CEE entraîne toujours une forte baisse du prix mondial du blé, le gouvernement ne trouve rien de mieux à faire que de retrancher un programme annuel de 40 millions de dollars qui a permis la création d'emplois, l'augmentation de la capacité d'entreposage et l'instauration d'une stratégie ordonnée de mise en marché.

Ce programme a beaucoup aidé les producteurs de blé de l'Ontario. Son élimination pourrait représenter une augmentation du coût de mise en marché d'environ 3 millions de dollars par année pour la commission. Normalement, 110 000 tonnes de blé auraient été transportées par rail à partir des silos du port de la baie Georgienne jusqu'au lieu d'entreposage du blé destiné à l'exportation, sur la côte est, au coût de 5,50 \$ la tonne. En l'absence du programme, le tarif pourrait bien monter jusqu'à 32 \$ la tonne.

Les silos de la baie Georgienne offrent presque 25 p. 100 de la capacité de stockage à l'industrie de l'Ontario. Si la disparition du programme a pour effet de nuire à la rentabilité de ces silos, la commission pourrait être forcée d'exporter plus rapidement ou de trouver des solutions de rechange pour le stockage. Il est clair qu'on perdra des emplois et que les agriculteurs ontariens ne pourront plus exporter leur blé d'une façon ordonnée. Si le gouvernement voulait mettre un terme au programme, il aurait été préférable de diminuer progressivement son soutien sur une période de deux ou trois ans et, parallèlement, de négocier des tarifs plus concurrentiels avec les chemins de fer.

Une fois de plus, le gouvernement actuel a préféré ne pas consulter ceux qui souffriront le plus d'une autre de ses mesures. Ce faisant, il empêche ces agriculteurs d'exporter leur grain d'une façon ordonnée.

Il est impossible que les producteurs ne s'aperçoivent pas que cette modification budgétaire équivaut à la suppression du système de double prix du blé et qu'elle fait suite à l'engagement pris par le Canada dans l'Accord de libre-échange d'ouvrir notre marché aux producteurs américains. Les Américains privent-ils leurs agriculteurs de marchés d'exportation? Non.

J'ai parlé du tarif de l'Est au temps présent, comme s'il existait toujours et qu'il était encore possible que le gouvernement change d'idée.

En fait, les députés d'en face l'ont déjà supprimé. Ils n'ont que faire du processus démocratique. Les paragraphes 1(1) et 4(1) contiennent des dispositions déterminatives. Avant même que le projet de loi ait été débattu à la Chambre le gouvernement avait annoncé ses couleurs: tous les contrats signés après le juillet 1989, il y a neuf mois, ne seraient pas convertis aux tarifs de l'Est. Les propos suivants sont tirés d'une lettre du directeur des programmes de transport des marchandises par chemin de fer. Il dit:

Les dispositions déterminatives visent à garantir que la date d'entrée en vigueur de cette mesure sera le 16 juillet 1989, même si le Parlement adopte le projet de loi plus tard.

Ce n'est pas ainsi qu'il faut diriger un gouvernement. Ça ne se fait pas en démocratie. J'estime que ces mots et l'attitude qu'ils trahissent sont une insulte à chacun d'entre nous dans cette enceinte. Le gouvernement semble parfois en avoir assez de la démocratie parlementaire. Il ne semble pas être bien attentif. Il ne prend pas le temps de poser des questions avant d'agir. S'il avait écouté, il aurait su qu'il y avait moyen de modifier le tarif de l'Est sans nuire aux Canadiens, mais en servant au contraire leurs intérêts.

Il y a encore beaucoup à dire sur les effets de la suppression de ce programme sur l'agriculture des Maritimes, mais je laisserai ce soin à mon collègue, le député de Dartmouth, qui s'en chargera dans un instant, après l'intervention du NPD. Je m'en tiendrai là, mais, en terminant, je tiens à répéter que, de côté-ci de la Chambre, nous désapprouvons le comportement du gouvernement en cette matière.

• (1630)

Il y a moyen de réduire la dette et le déficit du pays sans porter préjudice aux agriculteurs et aux régions rurales. Si le gouvernement veut supprimer des programmes comme celui-là, il faut qu'il en parle d'abord à ceux qui seront touchés par cette mesure et qu'il trouve le moyen d'en atténuer les effets.

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je félicite mon collègue le député de Haldimand—Norfolk pour son excellent discours et la part qu'il a prise dans l'examen de ce projet de loi. Je signale plus particulièrement ses propositions pertinentes sur la façon dont le gouvernement aurait pu aborder le réexamen du programme du tarif de l'Est au lieu d'agir aussi gauchement et de réduire les taux, sans consulter ni même soumettre la question au Parlement. J'ai parlé de cela au cours de l'intervention que j'ai faite aujourd'hui.